

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 10 Décembre 2024

Délibération n°2024-MAIRIE-039

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de décembre à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela

Absents excusés : DURET Laëtitia,

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, PRATLONG Maxime, RAMON Guillaume, VOLPELLIERE Stéphanie

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : CESSION DE 300 PAREFEUILLES A MME NOVELLI

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 9

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la démolition de la maison Marseille, il a été récupéré 300 parefeuilles en bon état.

Madame Novelli Corinne, demeurant 2 Rue de la Tour à Montpezat, réalise actuellement des travaux sur sa propriété et souhaite se porter acquéreur des 300 parefeuilles.

Monsieur le Maire propose de céder les 300 parefeuilles à Mme NOVELLI, à raison de 1€ le parefeuille, soit une facture totale de 300€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De céder les 300 parefeuilles à Mme NOVELLI, à raison de 1€ le parefeuille, soit une facture totale de 300€.
- Cette somme sera imputée au compte 7078 du budget M57 Commune

VOTE : A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme

le Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : 12/12/2024

Affiché le : 12/12/2024

Accusé de réception en préfecture

030-213001829-20241212-2024-MAIRIE-039-AI

Date de télétransmission : 12/12/2024

Date de réception préfecture : 12/12/2024